

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 15 mai 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présents :

Monsieur Frédéric Thifault, directeur général adjoint
Maître Karine Patton, greffière

Sont absentes :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 18 avril 2023 et séance extraordinaire du 25 avril 2023.
 - 2.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Demande de soutien financier de la Troupe de théâtre Optimiste dans le cadre de la production d'une pièce de théâtre.
 - ii. Demande de soutien financier du 33^e Groupe Scout Cadiac-La Prairie dans le cadre de son 60^e anniversaire.
 - iii. Activité de financement de la Maison d'hébergement L'Égide - supper-bénéfice.
 - iv. Activité de financement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon - tournoi de golf.
 - 2.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.

- 2.5 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur - exercice financier 2022.
- 2.6 Demande de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie - engagement de la Ville.
- 2.7 Nomination des membres du comité jeunesse.
- 2.8 Planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2024-2034 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 4.1 Adoption du Règlement 1511-M modifiant le Règlement 1498-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat pour la reconstruction du parc Mayer.
- 5.2 Octroi d'un contrat pour le traitement préventif contre l'agrile du frêne.
- 5.3 Octroi d'un contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes fontaines.
- 5.4 Rejet des soumissions - Appel d'offres TPAO-2023-03 - acquisition d'équipements d'excavation (pelle hydraulique, remorque et accessoires).
- 5.5 Modification de la résolution 2023-04-122 - Octroi d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualité des travaux 2023.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

8. GÉNIE

- 8.1 Augmentation du budget d'opération pour études du réseau d'égouts.

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Renouvellement de l'assurance accident.

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

11. RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 Embauche d'une directrice au Service des ressources humaines.

- 11.2 Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 11.3 Embauche d'une archiviste au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 11.4 Autorisation de signature – Règlement – Grief syndical numéro 67602.
- 11.5 Création du poste de coordonnateur à la gestion salariale aux Services administratifs et financiers et nomination.

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2023.
- 14.2 Dérogations mineures.
 - i. Demandes de dérogations mineures - comité consultatif d'urbanisme - séance du 19 avril 2023.
- 14.3 PIIA.
 - i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 19 avril 2023.
- 14.4 Démission d'une conseillère municipale au comité consultatif d'urbanisme.

15. VARIA

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond également à une question reçue par courriel en vue de la présente séance.

2023-05-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-05-153

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 25 avril 2023 à 18 h.

ADOPTÉE

2023-05-154

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE

ATTENDU que la Troupe de théâtre Optimiste présente une demande de soutien financier à la Ville en lien avec la production d'une pièce de théâtre;

ATTENDU que la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme admis de la Ville;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 250 \$ à la Troupe de théâtre Optimiste afin de contribuer aux frais de production de la pièce de théâtre « Les génies du crime », qui sera présentée au Théâtre du Vieux-La Prairie au cours des mois de mai et juin 2023.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-155

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU 33^e GROUPE SCOUT CANDIAC-LA PRAIRIE DANS LE CADRE DE SON 60^e ANNIVERSAIRE

ATTENDU que le 60^e anniversaire du 33^e Groupe Scout Candiac-La Prairie a eu lieu en 2020 et qu'en raison de la pandémie de la Covid-19, l'événement n'a pu être souligné, mais qu'il le sera au cours de cette année;

ATTENDU la demande de soutien financier du 33^e Groupe Scout Candiac-La Prairie en lien avec son 60^e anniversaire;

ATTENDU que le 33^e Groupe Scout Candiac-La Prairie est un organisme admis et qu'en vertu de la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes, et du cadre de soutien financier pour les organismes et pour les individus, un soutien financier peut être offert aux organismes pour les anniversaires de fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 2 500 \$ au 33^e Groupe Scout Candiac-La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés pour l'organisation des célébrations entourant son 60^e anniversaire.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-156

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT L'ÉGIDE – SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU que la Maison d'hébergement L'Égide organise un souper-bénéfice à titre d'activité de financement, lequel aura lieu le 21 octobre 2023 à la Plaza Rive-Sud de La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du Conseil qui le désirent, à assister au souper-bénéfice organisé au profit de la Maison d'hébergement L'Égide, au coût unitaire de 125 \$, lequel aura lieu le 21 octobre 2023, les frais et dépenses que les membres du Conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-157

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND-ROUSSILLON – TOURNOI DE GOLF

ATTENDU que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon (CCIGR) organise un tournoi de golf à titre d'activité de financement, lequel aura lieu le 2 juin prochain au Club de golf le Belle Vue à Léry;

ATTENDU qu'un programme de commandite est proposé à cette occasion;

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de contribuer au succès de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

DE CONTRIBUER au programme de commandite de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon pour son tournoi de golf du 2 juin 2023, en lui octroyant un montant de 300 \$.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général adjoint dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR - EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 sont déposés.

2023-05-158

DEMANDE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE - ENGAGEMENT DE LA VILLE

ATTENDU la résolution 23-03-24 adoptée par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

ATTENDU la demande faite aux cinq villes membres;

ATTENDU la grande priorité et l'importance du dossier de la gestion et de la capacité du réseau des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

DE CONFIRMER à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) que la Ville de La Prairie s'engage à fournir tous les éléments et toute documentation que la RAEBL lui demandera pour établir le mesurage.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de La Prairie à fournir à la RAEBL, toute documentation, rapports et études en lien avec sa section du plan de gestion des débordements (PGD) global et de porter assistance à la RAEBL pour toutes informations requises à l'élaboration du PGD global devant être remis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à procéder aux travaux de mesures compensatoires requis par le MELCCFP avec un échéancier précis, et ce, pour tous les ajouts de débit que chacune d'entre elles n'aura pas déjà compensés depuis le 1^{er} avril 2014, le tout selon les paramètres établis par les orientations du PGD.

ADOPTÉE

2023-05-159

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ JEUNESSE

ATTENDU la résolution 2022-12-375 en vertu de laquelle le comité jeunesse a été créé;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres dudit comité et de modifier la composition de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2022-12-375 afin de modifier la composition du comité jeunesse ainsi:

- trois membres du Conseil municipal;
- un employé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- le conseiller en transition écologique au Service de l'urbanisme;
- un maximum de 10 citoyens âgés de 17 à 25 ans.

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité jeunesse;

- madame Julie Simoneau, conseillère municipale;
- madame Karine Laroche, conseillère municipale;
- monsieur Denis Girard, conseiller municipal;
- madame Élodie Brunelle, citoyenne;

- monsieur Antoine Dervieux, citoyen;
- monsieur Kevin Contant-Holowactyj, citoyen;
- la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, laquelle agira à titre de secrétaire du comité;
- le conseiller en transition écologique;

Le mandat des élus sera de deux ans à compter de ce jour et le mandat des citoyens sera d'un an à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2023-05-160

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES 2024-2034 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a transmis à la Ville, le 2 mai 2023, sa planification finale, adoptée le 18 avril dernier, concernant les besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2024-2034;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil municipal de la Ville dispose d'un délai de 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace pour transmettre au CSSDGS une résolution pour approuver ou refuser ladite planification des besoins d'espace;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
 et résolu unanimement :

D'APPROUVER le projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2024-2034 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS), puisqu'il s'agit d'une reconduction du besoin signifié et approuvé à la planification des besoins d'espace 2023-2033.

En ce qui a trait à la recommandation du CSSDGS de cibler un deuxième terrain, la Ville ne dispose pas actuellement d'un terrain de la superficie requise pouvant servir à la construction d'une nouvelle école.

ADOPTÉE

2023-05-161

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1511-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1498-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023;

ATTENDU l'avis de motion 2023-10 donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023;

ATTENDU que le règlement 1511-M a pour objet de modifier la grille de tarifs du Service de l'urbanisme ainsi:

- 1) ajouter à titre de tarif pour le renouvellement de tout type de permis et certificat, « le coût initial du permis »;
- 2) modifier la tarification pour l'abattage de 10 arbres et plus de 30 \$ à 75 \$.

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1511-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1498-M
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS
TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES
OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ADOPTÉE

2023-05-162

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU PARC
MAYER**

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la reconstruction du parc Mayer;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Réalisation Dynamique inc.	794 949,80 \$
Aménagements Sud-Ouest	796 615,79 \$
Excavation Civilpro inc.	887 023,49 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 750 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la reconstruction du parc Mayer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réalisation Dynamique inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour un total de 794 949,80 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie-2023-07, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté le montant pouvant aller jusqu'à 794 949,80 \$.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-163

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRAITEMENT PRÉVENTIF CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU que la Ville a demandé, par demandes de prix avec mise en concurrence, auprès de trois fournisseurs, des soumissions pour le traitement préventif contre l'agrile du frêne, pour deux ans, à compter de l'adoption de la présente résolution, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU qu'en respect de son Règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa Politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant durée initiale 2 ans	Montant Option année 1	Montant Option année 2	Montant total 4 ans (taxes incluses)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	15 967,73 \$	7 983,86 \$	7 983,86 \$	31 935,46 \$
Les entreprises forestières Amtech	17 917,70 \$	9 457,52 \$	10 007,42 \$	37 382,65 \$

ATTENDU que l'estimé pour quatre ans pour ce contrat était de 44 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le traitement préventif contre l'agrile du frêne pour deux ans à compter de l'adoption de la présente résolution, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bio-Contrôle Arboricole inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 15 967,73 \$, taxes incluses. La demande de prix TP-23-106, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à se prévaloir de l'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026, le cas échéant.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2025 et 2026, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2023-05-164

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET L'INSPECTION ANNUELLE DES BORNES FONTAINES

ATTENDU que la Ville a demandé, par demandes de prix avec mise en concurrence, auprès de trois fournisseurs, des soumissions pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes fontaines, pour un an, à compter l'adoption de la présente résolution, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2024 et 2025;

ATTENDU qu'en respect de son Règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa Politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant durée initiale 1 an	Montant année option 1	Montant année option 2	Montant durée totale 3 ans (incluant les taxes)
Simo management inc.	19 373,81 \$	19 958,12 \$	20 559,12 \$	59 891,06 \$
Nordikeau inc.	20 867,96 \$	21 911,37 \$	23 006,94 \$	65 786,27 \$
Hydra-Spec inc.	29 173,42 \$	29 173,42 \$	29 173,42 \$	87 520,24 \$

ATTENDU que l'estimé pour trois ans pour ce contrat était de 80 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes fontaines pour un an à compter de l'adoption de la présente résolution, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 19 373,81 \$, taxes incluses. La demande de prix TP-23-109, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à se prévaloir de l'option de renouvellement pour les années 2024 et 2025, le cas échéant.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2024 et 2025, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2023-05-165

**REJET DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES TPAO-2023-03 -
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'EXCAVATION (PELLE
HYDRAULIQUE, REMORQUE ET ACCESSOIRES)**

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'acquisition d'équipements d'excavation (pelle hydraulique, remorque et accessoires);

ATTENDU que deux soumissions ont été ouvertes le 20 avril dernier;

ATTENDU que le prix des soumissions s'est avéré plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

DE REJETER les soumissions ouvertes le 20 avril 2023 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro TPAO-2023-03 pour l'acquisition d'équipements d'excavation (pelle hydraulique, remorque et accessoires).

ADOPTÉE

2023-05-166

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-04-122 - OCTROI D'UN
MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE
QUALITÉ DES TRAVAUX 2023**

ATTENDU qu'il y a eu erreur lors du calcul du pointage final lors du comité de sélection du dossier d'appel d'offres Génie-2023-02 - Services professionnels pour le contrôle qualité des travaux 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 2023-04-122;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le tableau des soumissionnaires au troisième attendu de la résolution 2023-04-122 par celui-ci:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Groupe ABS inc.	93	124 859,63 \$	11.45	1 ^{er}
Solmatech inc.	86	126 117,23 \$	10.78	2 ^e
FNX-INNOV inc.	75.5	164 829,31 \$	7.61	3 ^e
SNC-Lavalin inc.	82.5	194 855,33 \$	6.80	4 ^e

ADOPTÉE

2023-05-167

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 9 mai 2023 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 132 374,09 \$ pour les activités financières, de 339 487,98 \$ pour les activités d'investissement et de 892 574,22 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2023-05-168

AUGMENTATION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR ÉTUDES DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

ATTENDU que des études du réseau d'égouts complémentaires devront être effectuées en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à approprier, à même le surplus non affecté, un montant de 185 000 \$.

D'AUTORISER le trésorier à procéder aux amendements budgétaires pour augmenter poste budgétaire 02-413-04-411 d'un montant de 185 000 \$.

ADOPTÉE

2023-05-169

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENT

ATTENDU que la Ville a reçu, de BFL Canada, les conditions de renouvellement de l'assurance accident;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE RENOUVELER, auprès de BFL Canada, pour une période d'un an commençant le 1^{er} juin 2023, et pour un montant de 1 090 \$, taxes incluses, la police d'assurance accident.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-170

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que le poste de directeur du Service des ressources humaines sera vacant à compter du 29 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Marie-Eve Senécal, à titre de directrice du Service des ressources humaines, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice générale.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 5 juin 2023 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-171

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'un poste de chef aux opérations permanent à temps plein est vacant depuis le 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Dany Roy, à titre de chef aux opérations permanent à temps plein au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service de sécurité incendie

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 29 mai et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires et du dossier de conduite.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-172

EMBAUCHE D'UNE ARCHIVISTE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que le poste d'archiviste au Service du greffe et des affaires juridiques sera à pourvoir prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une personne qui pourra assurer la continuité de la gestion archivistique et documentaire de la Ville pour le futur;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Claudia Lacharité au poste d'archiviste au Service du greffe et des affaires juridiques.

Cette nomination est faite aux conditions de la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 27 juin 2023 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-173

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RÈGLEMENT - GRIEF SYNDICAL
NUMÉRO 67602**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville une entente ayant pour objet le règlement du grief syndical numéro 67602 entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501.

Cette entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* et vient par conséquent mettre un terme au litige entre les parties.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-05-174

**CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR À LA GESTION
SALARIALE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET
NOMINATION**

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste de coordonnateur à la gestion salariale aux Services administratifs et financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

DE CRÉER le poste de coordonnateur à la gestion salariale aux Services administratifs et financiers.

DE NOMMER madame Eugénie Achi au poste de coordonnatrice à la gestion salariale.

Supérieur immédiat: Directrice adjointe et trésorière adjointe des Services administratifs et financiers.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 16 mai 2023 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 19 AVRIL 2023

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2023.

2023-05-175

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

ATTENDU que les demandes de dérogations mineures suivantes sont présentées au Conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2023-0026
Numéro de cadastre:	1 915 632 du cadastre du Québec
Adresse civique:	1349, route Marie-Victorin
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée: <ol style="list-style-type: none">1. un rapport planchers/terrain de 30,46 %, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-713 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, le rapport planchers/terrain minimal est de 45 %;2. un coefficient d'emprise au sol de 21,65 %, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-713 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, le coefficient d'emprise au sol est de 25 %.
Numéro de la recommandation du CCU:	2023-025

Numéro de la dérogation mineure:	2023-0030
Numéro de cadastre:	1 915 046 du cadastre du Québec
Adresse civique:	628-636, chemin de Saint-Jean
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à restaurer les façades latérales et arrière: 1. les murs latéraux et arrière sont entièrement recouverts de fibrociment, soit un matériau de revêtement extérieur de classe B en vertu du tableau de l'article 1098 du Règlement de zonage 1250, alors qu'en vertu du tableau de l'article 1100 du même règlement, la classe de revêtement A doit constituer au moins 50 % de la surface totale des murs extérieurs, recouvrir les murs latéraux sur une hauteur minimum de 2,40 m à partir du mur de fondation et, pour les bâtiments comportant deux étages, recouvrir le mur arrière sur une hauteur minimum de 2,40 m à partir du mur de fondation.
Numéro de la recommandation du CCU:	2023-026

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2023;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'ACCORDER les dérogations mineures ci-dessus mentionnées, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-176

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2023-0025	1155, boulevard Taschereau	Projet de transformation d'un bâtiment commercial	2023-027
2023-0027	628-636, chemin de Saint-Jean	Projet de rénovation extérieure	2023-028
2023-0029	258-260, boulevard Taschereau	Modification au PIIA approuvé	2023-029

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-177

DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la décision de madame Sylvie Major de démissionner du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Sylvie Major, conseillère municipale, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2023-05-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 27

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière

NON APPROUVÉ